

# 15 - RD 914 – Aménagement et Mise en sécurité entre Port-Vendres et Paulilles

### Préambule :

La route départementale 914 (ancienne route nationale 114), représente l'axe structurant du Département des Pyrénées-Orientales accédant à la partie sud du littoral puis à l'Espagne.

D'une longueur de 48,5 km, il prolonge dans sa première partie la rocade de l'agglomération de Perpignan qu'il relie à la frontière espagnole en desservant, via le réseau routier départemental, les pôles touristiques et économiques de la plaine du Roussillon et du littoral catalan. Au-delà vers le Sud, l'aménagement s'est poursuivi par la déviation de Collioure /Port-Vendres à 2x1 voie. Ce dernier projet n'a pas été prolongé vers le sud car il aurait porté atteinte au site classé du Cap Béar.

Depuis l'échangeur de Port-Vendres, ville marquant la fin de l'aménagement de la RD 914, l'itinéraire reliant la France à l'Espagne s'effectue sur une route ancienne qui traverse les sites naturels classés de la chaîne des Albères et longe le littoral jusqu'à la frontière.

Cet itinéraire non homogène dont la géométrie est inadaptée, présente des enjeux d'insécurité routière notamment pour les cyclistes, et des difficultés de circulation au regard des virages très serrés de son tracé.

Les objectifs de cette opération se déclinent en trois actions complémentaires suivantes :

- homogénéiser les caractéristiques géométriques de la RD 914
- augmenter la qualité du tracé et la sécurité de tous les usagers
- réduire le temps de parcours entre les communes de la Côte Vermeille et Perpignan

### Historique :

Le projet a été autorisé au titre du Code de l'Environnement par arrêté préfectoral n° 2018136-0001 du 16 mai 2018 et Déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral n° 2018135-0001 du 15 mai 2018.

### Avancement :

Les travaux sont en cours.

Pièce jointe : Périmètre d'étude.  
Photographies des travaux réalisés

Juin 2022



leDépartement66.fr

**RD 914 – Aménagement et Mise en sécurité entre  
Port-Vendres et Paulilles**



[leDépartement66.fr](http://leDepartement66.fr)